

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2025181CS0209

Comité Syndical du 30 juin 2025

Date de convocation : 18 juin 2025
Date d'affichage : 2 juillet 2025

OBJET : Budget principal 2025 : décision modificative n°1.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	47
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°1 du budget principal 2025 est la suivante :

SDEG 16	DM n°1 2025
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6238-01 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627-01 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	30 842,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	30 842,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	0,12 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-512 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	62,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	62,12 €	0,00 €	0,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	171 479,58 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	171 479,58 €	0,00 €	0,00 €
R-70388-514 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
R-75888-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 659,48 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 659,48 €
Total FONCTIONNEMENT	30 842,95 €	175 941,70 €	0,00 €	1 521 659,48 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	30 842,95 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	30 842,95 €	0,00 €
R-024-01 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	983,30 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	983,30 €
D-10222-01 : FCTVA	0,00 €	178 854,63 €	0,00 €	0,00 €
R-10222-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	257 514,29 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	178 854,63 €	0,00 €	257 514,29 €
D-13248-512 : Subv. non transf. Autres communes	0,00 €	9 604,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-512 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	3 104,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-514 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-300-514 : Travaux électricité	0,00 €	0,00 €	1 025 025,00 €	18 375,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	47 708,00 €	1 025 025,00 €	18 375,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	251 662,50 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	251 662,50 €	0,00 €
D-2185-100-01 : Travaux généraux du SDEG 16	0,00 €	2 586,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	2 586,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-300-514 : Travaux électricité	1 281 280,83 €	22 969,17 €	0,00 €	0,00 €
R-2315-300-514 : Travaux électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 494,83 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	1 281 280,83 €	22 969,17 €	0,00 €	1 494,83 €

(1) y compris les restes à réaliser

Code INSEE	SDEG 16 BUDGET SDEG 16	DM n°1 2025
------------	---------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Total INVESTISSEMENT	1 281 280,83 €	252 117,80 €	1 307 530,45 €	278 367,42 €
Total Général		-884 064,28 €		492 496,45 €

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET PRINCIPAL 2025 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2025 + RaR 2024 + BS 2025 n°1		DM n°1 2025		Budget global 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 552 479,63	20 654 091,95	145 098,75	1 521 659,48	15 697 578,38	22 175 751,43
Investissement	52 352 410,21	52 352 410,21	-1 029 163,03	-1 029 163,03	51 323 247,18	51 323 247,18
Total	67 904 889,84	73 006 502,16	-884 064,28	492 496,45	67 020 825,56	73 498 998,61
Différence	5 101 612,32		1 376 560,73		6 478 173,05	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°1 du budget principal 2025 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°1 du budget principal 2025 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°1 du budget principal 2025 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**52 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°1 du budget principal 2025 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.